



Projet de renforcement du rôle de conservation du système national d'aires protégées du Togo (PRAPT)



Remise des équipements des groupements communautaires en apiculture et forage à motricité humaine (Préfecture de Blitta) et remise de kit de sensibilisation au Préfet de Tchaoudjo

Rapport Annuel 2018

Janvier-Décembre 2018

Award ID : 00060926

Date de démarrage : Février 2012

Date de finalisation : Juin 2018

Budget total (US\$) : 4 222 200

Janvier 2019

Date Janvier 2019

Award ID : 00060926

Description : Projet de renforcement du rôle de conservation du système national d'aires protégées du Togo

Agence ou partenaire de mise en œuvre : Direction des ressources forestières /Ministère de l'environnement et des ressources forestières.

Période couverte : Janvier - Décembre 2018

1. Données du projet

Etat des risques liés au projet : <ul style="list-style-type: none">- L'interférence politique au cours des élections législatifs de décembre 2018. Mais le risque est modéré en raison du niveau élevé d'adhésion des populations riveraines au projet dû principalement :<ul style="list-style-type: none">- au financement des infrastructures socio-économiques (construction de forages en eau potable, financement des micro-projets apicoles, opérationnalisation du Comité local de gestion du parc Fazao-Malfakassa).tant souhaité par les communautés locales, les préfets, les honorables députés et les cadres des 5 préfectures riveraines du parc.- aux activités de sensibilisation pour la cogestion de certaines AP notamment le parc Fazao-Malfakassa et les réserve de faune d'Abdoulaye et d'Alédjo	Problème en cours : <ul style="list-style-type: none">- Néant
---	--

2. Performances du programme

Produit 1 :
Amélioration du cadre d'actions juridiques et institutionnelles du domaine des aires protégées (AP) couvrant environ 578.000 hectares
Numéro d'identification du projet : 00060926
Description : <p>Ce produit vise l'amélioration du cadre d'actions, juridiques et institutionnelles du domaine d'AP « requalifié » du Togo couvrant environ 578.000 hectares. Il est prévu de finaliser l'exercice de rationalisation du système d'aires protégées et de renforcer les cadres stratégiques, d'actions institutionnelles et juridiques correspondants à ce système. Il s'agira aussi d'appuyer l'élaboration d'un cadre stratégique pour la gestion à long terme et le financement durable du système d'aires protégées du Togo. Les capacités éco-systémiques, institutionnelles et individuelles seront également renforcées par des réformes de la politique stratégique et juridique, un réexamen institutionnel (y compris les aspects financiers des AP), la mise en place de nouveaux systèmes opérationnels de gestion des Aires Protégées (par ex. pour le suivi des AP), des formations et d'autres moyens. L'intervention favorisera également le soutien à la conservation et à la gestion durable des ressources naturelles par les autorités nationales, notamment en organisant et en menant un forum national de soutien qui regroupera tous les principaux acteurs concernés (parlementaires, notables togolais, ONG/OSC et différents partenaires internationaux, etc.).</p>
Objectif 2018
Poursuivre la définition d'un cadre dégageant les objectifs de représentation en termes de biodiversité et d'éléments culturels, ainsi que les principes et priorités qui guideront le développement du système national d'AP et disposer d'un système de suivi des AP et de la biodiversité du Togo gérable par la DRF
Réalisation à la date du rapport

Les projets de décrets de requalification pour certaines AP (Abdoulaye, Alédjo, Fazao-Malfakassa, Balam) sont validés par la commission chargée des textes juridiques du ministère de l'environnement et des ressources forestières et soumis au Secrétariat Général du Gouvernement pour amendement.

En juin 2018, 16 communautés riveraines du parc Fazao-Malfakassa représentés par les chefs cantons concernés et les Préfets de Blitta, de Sotouboua, de Tchoujo, de Bassar, de Mô, de Tchamba et d'Assoli d'une part et le Ministre de l'environnement et des ressources forestières d'autre part ont tous signés les protocoles d'accord pour une gestion concertée et sécurisée des aires protégées de Fazao-Malfakassa, d'Aledjo et d'Abdoulaye couvrant un total de 222 000 ha.

L'évaluation finale du projet s'est réalisée suivant une approche participative et consultative, en collaboration étroite avec les représentants gouvernementaux, le point focal opérationnel du FEM, le bureau de pays du PNUD, l'équipe du projet, le conseiller technique régional du PNUD FEM et les principales parties prenantes.

Le projet a pu améliorer les compétences et aptitudes de certains responsables chargés de la gestion aux niveaux central, régional et local grâce à des formations ciblées notamment dans le domaine de suivi écologique.

En vue de fournir des éléments d'appréciation pour évaluer l'efficacité de gestion des AP sur lesquelles le projet est intervenu, le projet a permis d'évaluer l'efficacité de gestion des AP d'Aledjo, des Monts Balam, d'Abdoulaye et de Fazao-Malfakassa.

Des résultats de cette activité, il ressort qu'une efficacité de la gestion des AP est actuellement accrue grâce aux efforts d'intervention du projet, réduisant ainsi les menaces à la biodiversité comme le montrent les scores METT.

Le gouvernement togolais a réaffirmé son engagement pour la gestion durable de l'environnement et en particulier la conservation de la biodiversité et l'amélioration des conditions socio-économiques des populations à travers les aires protégées (AP). C'est dans cette optique qu'une stratégie nationale de rationalisation et de gestion du système d'AP (SNAP) du Togo a été élaborée sur la base d'un diagnostic avec une proposition d'un plan d'action quinquennal de mise en œuvre de la stratégie.

Par ailleurs, bien que le projet ait maintenu les communications nécessaires selon les besoins, ses partenaires ont indiqué que le manque de communication constituait une lacune dans la gestion du projet.

C'est pourquoi à la suite d'une consultation restreinte, les imprimeries suivantes ont été sélectionnées pour la production des outils de communication sur les aires protégées. Il s'agit de :

- ↓ IPACOM : (20 Kakemonos, 1500 Posters, 200 conférenciers) ;
- ↓ ETS NIMBA : (5000 porte documents, 300 gilets forestiers, 1000 T-shirt, 20 000 cahiers scolaires) ;
- ↓ Espace technologie : (5000 brochures)
- ↓ Arts systèmes : (1000 casquettes lourdes, 200 sacs scolaires)

Il en est de même de 40 cartes d'occupation du sol et de 40 carte de micro zonage du parc Fazao-Malfakassa éditées et imprimées dans un format approprié (format A0) pour faciliter leur dissémination. L'ensemble de ces kits de sensibilisation a été vulgarisé sur toute l'étendue du territoire national au profit des communautés locales, des autorités administratives et traditionnelles et de l'ensemble du corps forestier.

Résultat 1: Amélioration du cadre d'action, juridique et institutionnel du domaine d'AP couvrant environ 400.000 hectares

Réalisation 1.1. : Système d'AP gérable et représentatif mis en place grâce à la « rationalisation » du système d'AP

Indicateur : Couverture (ha) du système national d'APs requalifié (bornage consensuel complété et décret de requalification adopté)

Cible : 450 000 ha représentant les superficies des APs OK, OM, Fazao-Malfakassa, Aledjo, Mts Balam, Togodo Sud/Nord et Abdoulaye dont le bornage a été matérialisé et les décrets de requalification soumis en fin de projet

Activité 1.1.1. : Elaboration et soumission des propositions de décrets de requalification pour certaines AP (Abdoulaye, Alédjo, Fazao-Malfakassa, Balam) et des propositions des modèles de protocoles d'accords et de contrats entre le MERF et les communautés

Après le dépôt du rapport par le consultant en janvier 2018, un groupe de travail tripartite (l'équipe du projet et les cadres de la DRF, les juristes de la commission d'étude de textes juridiques et la cellule du PNUD chargée de programme pauvreté et environnement) ont eu une séance de travail pour l'examen et la validation (i) des protocoles d'accords entre l'administration forestière et les communautés locales, (ii) des cahiers de charge pour la concession des AP ; (iii) des propositions de décrets de requalification des aires protégées de Fazao-Malfakassa, d'Abdoulaye,

d'Alédjo et des Monts Balam accompagnés de leur rapport de présentation pour une communication en conseils de ministres.

En vue de permettre aux populations de mieux cerner le contenu des protocoles d'accords ainsi que des textes de requalification, il a été organisé des séances d'échanges et de sensibilisation dans ces différentes communautés concernées sur le contenu des dispositions du protocole d'accords et sur l'approche de gestion participative et l'importance accordée aux populations riveraines des AP dans la nouvelle vision du gouvernement togolais.

Ce travail d'explication du bien-fondé de la cogestion des aires protégées dans le contexte de décentralisation et des intérêts des deux parties (communautés et Etat) d'évoluer dans cette approche a permis à l'ensemble des acteurs notamment les communautés riveraines, le ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales et le ministère de l'environnement et des ressources forestières de signer les protocoles d'accord.

Soit au total, 16 protocoles d'accords ont été signés couvrant tous les communautés des cantons riverains du parc Fazao-Malfakassa, des réserves de faune d'Alédjo et d'Abdoulaye.

Produit attendu de l'activité :

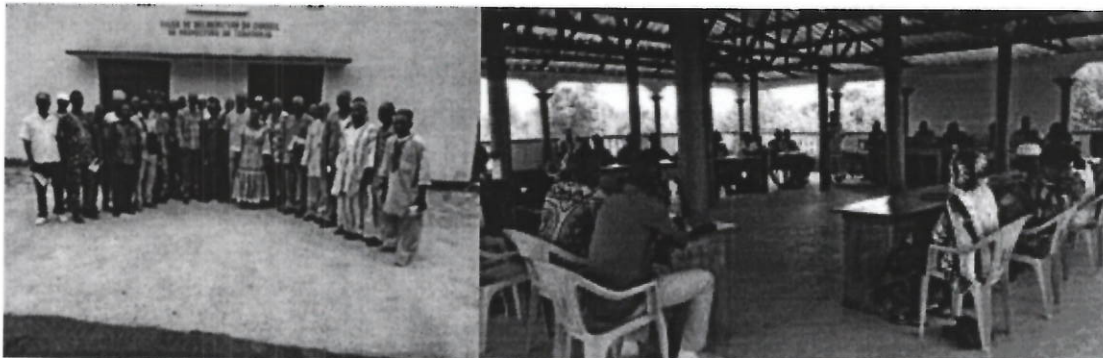
Il s'agira de mener des réunions de concertations et d'échanges pour:

- sensibiliser les communautés riveraines des AP d'Abdoulaye, d'Alédjo, de Fazao-Malfakassa et des monts Balam sur l'importance des AP et la nouvelle approche de leur gestion ;
- Echanger avec les communautés riveraines sur le contenu des protocoles d'accords entre elles et le MERF sur la gestion desdites AP.
- Signer les protocoles d'accords pour matérialiser l'esprit de la gestion partagée des aires protégées du Togo.

Date de démarrage et de fin de l'activité : mai- juin 2018

Rapport d'avancement à la date de fin de l'activité : 100 %

La sensibilisation dans les préfectures riveraines du parc Fazao-Malfakassa ; d'Alédjo et d'Abdoulaye d'une équipe du ministère de l'environnement et des ressources forestières avec l'appui des parlementaires et des cadres issus de ces localités a permis de discuter suffisamment avec les communautés riveraines pour assurer la compréhension de leurs rôles, de leurs droits, de leurs responsabilités dans la cogestion des aires protégées. Au moins 25 personnes par localité ciblée ont pris activement part à ces rencontres.



En juin 2018, les protocoles d'accord de cogestion du Fazao-Malfakassa, Alédjo et la réserve de faune d'Abdoulaye ont tous été signés par les trois parties prenantes concernées, notamment (i) les communautés riveraines représentées par 16 chefs cantonaux, (ii) le Ministère d'Administration Territoriale, de Décentralisation et de collectivités locales représentés par les 7 préfets de Blitta, Sotouboua, Tchaoudjo, Bassar, Mô (PNFM), Assoli (la

Réserve de Faune et flore Aledjo), Tchamba (la Réserve de Faune et flore Abdoulaye) et (iii) le Ministère de l'environnement et les Ressources Forestières représentées par le Ministre.

Ces protocoles d'accord définissent les règles de collaboration, les droits et les obligations des communautés riveraines et ceux du ministère de l'environnement et des ressources forestières dans la gestion de ces AP.

Le suivi de la mise en œuvre de ces protocoles d'accord est assuré par un comité de suivi composé entre autres du représentant du ministère de l'environnement et des ressources forestières ; de chaque comité local de gestion ; de chaque préfecture concernée ou de commune concernée, de la chefferie traditionnelle et du concessionnaire, le cas échéant.

Réalisation 1.2. Cadre stratégique amélioré pour la gestion des AP du Togo qui oriente le développement à long terme du système (concernant par ex. les modalités de gestion des AP, les flux de financement, etc.) ; ce cadre est renforcé par des réformes des politiques et de la législation applicables et validé par le gouvernement)

Activité A.1.2.1. Evaluation finale du projet

Produit attendu de l'activité :

Le Projet « Renforcement du rôle de conservation du système national d'aires protégées du Togo (PRAPT) » a été officiellement lancé en fin mai 2012 (date de signature) et a été mis en œuvre sur une période de 6 ans et 11 mois. Il était d'une durée prévue de 5 ans et a bénéficié d'une prolongation sans frais de 24 mois (jusqu'à juin 2018). En conformité avec les politiques et procédures du PNUD-FEM relatives au suivi et à l'évaluation, tous les projets de moyenne et grande envergure doivent être soumis à une évaluation finale indépendante avant la fin de leur cycle de mise en œuvre.

Date de démarrage et de fin de l'activité : mars - mai 2018

Rapport d'avancement à la date de fin de l'activité : 100 %

Toutes les sources d'information pertinentes sont passées en revue, telles que le document de projet, les rapports annuels, les révisions budgétaires du projet, la revue à mi-parcours, la demande de prolongation, les rapports d'avancement, les outils de suivi du FEM (Outil METT et FSC), les procès-verbaux du Comité de Pilotage du projet, les documents stratégiques et juridiques nationaux pertinents aux interventions du projet, les rapports techniques produits dans le cadre du projet et tout autre document que l'évaluateur a jugé utile pour cette évaluation fondée sur des preuves.



Une mission de terrain de 5 jours dans les sites d'intervention du projet (principalement le Parc National Fazao-Malfakassa), pour avoir des entretiens avec les bénéficiaires au sein des communautés locales, notamment les associations villageoises de gestion des aires protégées et leurs unions et les principales parties prenantes au niveau des sites incluant les directeurs de l'Environnement et des Ressources Forestières, les conservateurs et les brigades forestières, les ONGs partenaires, ainsi que pour faire le constat des réalisations concrètes et des indications des impacts du projet. Le choix des sites et des communautés à rencontrer a été représentatif des différents enjeux du projet. Dans le but d'identifier les enseignements du projet et de comprendre les facteurs qui ont été favorables ou défavorables à l'atteinte des résultats escomptés, la mission a pris connaissance des sites qui ont présenté des défis et des difficultés autant que ceux où la collaboration a été plus facilement acquise.

Sur la base des observations et analyses, l'évaluation a présenté des conclusions ainsi que les enseignements apportés par le projet pour guider de futures interventions dans des contextes similaires. Des recommandations sont formulées, notamment sur les facteurs susceptibles de favoriser ou entraver la durabilité des résultats du projet.

Après 7 ans de mise en œuvre, y compris une extension sans frais de 24 mois, le projet affiche un taux de réalisation technique relativement satisfaisant et près de 100% de la subvention financière du FEM a été utilisée. À la fin du projet, l'accroissement de la population d'éléphants dans le parc national de Fazao-Malfakassa passe de 70 (niveau de référence) à 115 selon les inventaires réalisés en 2013 puis à plus de 200 individus (PAG FM 2017), témoigne des progrès accomplis dans la réalisation de son objectif. estimations.

Le projet a par ailleurs permis le développement de collaborations avec d'autres projets, en particulier pendant la suspension du projet, ce qui a permis d'atteindre les produits et résultats attendus et de les répliquer sur d'autres AP prioritaires, contribuant ainsi à un impact global assez satisfaisant du PRAPT malgré quelques lacunes.

La sous performance pour un résultat important tel que la protection et la réhabilitation du corridor transfrontalier, que ce soit pour le complexe OKM en connexion avec les AP transfrontalières WAP ou pour le parc national Fazao-Malfakassa en relation avec le NP Kyabobo au Ghana, est imputable à la faible performance du projet au cours de la première partie de sa mise en œuvre, de sa suspension pendant un an et du très peu de temps requis pour entreprendre la collaboration, la planification et la mise en œuvre sur le nouveau site pilote (le parc national Fazao-Malfakassa en remplacement du complexe OKM).

Activité A.1.2.2. Elaboration d'une stratégie nationale de rationalisation et de gestion du système d'Aires Protégées du Togo.

Produit attendu de l'activité :

Les résultats attendus sont:

- L'évaluation des lacunes des AP en termes de représentativité écologique et des différentes catégories ainsi que le mode de gestion du système d'AP existant est réalisée;
- Une analyse socio-économique sommaire du réseau d'AP, une analyse de l'adéquation du cadre juridico-institutionnel avec les objectifs alloués au réseau d'AP et une revue de l'efficacité de leur gestion ont été menées;
- Les objectifs de gestion durable et de développement du réseau d'AP du Togo sont identifiés et validés;
- Des propositions de mesures permettant d'améliorer la représentativité écologique et la catégorisation des AP du système national d'AP ainsi que la connectivité écologique entre ces aires; sont faites ;
- Des propositions ont été produites pour améliorer le cadre juridico-institutionnel et la gestion des AP, afin de poursuivre les objectifs alloués à celles-ci et intégrer plus largement la participation de différents acteurs (co-gestion des AP, AP communautaires, partenariat public-privé, coordination interministérielle, mécanismes de partage des bénéfices, etc.);
- Une stratégie nationale de rationalisation des AP, assortie d'un plan d'actions quinquennal est proposée.

Date de démarrage et de fin de l'activité : octobre - décembre 2018

Rapport d'avancement à la date de fin de l'activité : 100 %

Le ministère de l'environnement et des ressources forestières, à travers le PRAPT, a commandité une consultation pour l'élaboration d'un document de stratégie national sur la rationalisation des aires protégées (AP) du Togo.

Pour ce faire, un consortium de cabinets d'études SYSTID-CRIGET/CS a été recruté par le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) afin de lui permettre d'apporter ses expertises techniques et scientifiques sur plusieurs aspects de ces aires protégées selon un mandat qui cour du 11 octobre au 14 novembre 2018

L'approche méthodologique proposée par les consultants recruté à cet effet, se résume en deux (02) phases : la phase de collecte des données sur le terrain auprès des différentes parties prenantes et la phase d'élaboration du document de stratégie avant son amendement en atelier national de validation. A ce groupe de consultants sont associés deux (02) cadres homologues de la direction des ressources forestières en vue d'apporter leur appui pour un meilleur suivi de la consultation.

De cette étude, il apparaît que la mise en œuvre d'une stratégie nationale de requalification et de gestion durable du système national d'aires protégées du Togo est indispensable. En effet, les investigations menées auprès de l'ensemble des acteurs au cours de l'élaboration de la présente stratégie ont relevé que la problématique de la conservation des ressources naturelles de ces aires protégées est complexe. Aussi, une diversité de défis écologiques, socioéconomiques et réglementaires se pose sur le terrain. Toutefois, il existe des problématiques communes aux aires protégées, quelle que soit la zone écologique considérée.

Au regard de ce diagnostic, il s'avère important que le Togo relève les différents défis afférant à la gestion durable des aires protégées au Togo. Ainsi, la vision formulée se présente comme suit : « à l'horizon 2030, le Togo dispose d'un système national d'aires protégées contribuant de 10 % à la couverture forestière du pays, écologiquement cohérent, géré de façon participative par de fortes institutions et qui contribuent à au développement durable des communautés par la mise en valeur de la diversité biologique, physique et culturelles ». Pour y parvenir, le cadre stratégique défini, privilégie une approche participative et inclusive tout en tenant compte de la spécificité de chaque aire protégée en termes de facteurs écologiques, de l'environnement et du contexte socio-économique et culturel. Par ailleurs, la gestion de chaque aire protégée devra s'appuyer sur des principes directeurs conformes aux orientations de la politique et de la législation nationales et aux conventions internationales auxquelles le Togo est parti. Cette stratégie cohérente d'amélioration et de gestion du système d'AP est soutenue par un plan d'actions opérationnel sur les cinq prochaines années, pour la mise en œuvre des mesures et dispositions préconisées.

Les 27 et 28 décembre 2018, s'est tenu à la salle de conférence du relais de la caisse à Lomé, un atelier de validation de la stratégie nationale de rationalisation et de gestion des aires protégées du Togo.

L'objectif global de cet atelier est d'apporter les contributions et de valider l'élaboration de la stratégie nationale de rationalisation et de gestion des aires protégées du Togo. Spécifiquement, il s'agit de présenter le draft du rapport de la stratégie nationale de rationalisation et de gestion des aires protégées du Togo, de recueillir et intégrer les dernières observations et propositions dans le document du rapport pour sa validation.

L'atelier a connu la participation effective des représentants du cabinet, du secrétariat général, des directions centrales, des conventions internationales, des directions régionales, des institutions rattachées, des projets et programmes de développement du ministère de l'environnement et des ressources forestières ; des consultants ressources ; des représentants des ministères en charge de l'agriculture, de l'industrie, de l'économie, du commerce, de la planification, de l'administration territoriale, de l'action sociale, des mines et énergie, de l'enseignement supérieur, des infrastructures ; des représentants de l'assemblée nationale, du PNUD, de l'UEMOA, de la GIZ, du FEM, de la FAO ; des représentants des populations à savoir les honorables députés riverains de Fazaou Malfakassa, des représentants des comités et associations locales de gestion des AP, des ONG et associations de conservation, des chefs cantons soit un total de 70 participants.

A l'issue des travaux de l'atelier, il est recommandé de financer une retraite de personnes ressources qui seront chargées de la conversion du document de stratégie en un document programme opérationnel d'ici fin mars 2019.



Réalisation 1.3: La Direction des Ressources Forestières (DRF) et d'autres parties prenantes impliquées ont amélioré leurs capacités à gérer les AP grâce à une formation ciblée et à la fidélisation du personnel

Activité A.1.3.1. Renforcer les capacités des gestionnaires des AP en surveillance participative, en procédures judiciaire, SIG et télédétection et outils modernes d'évaluation de l'efficacité de gestion des AP

Produit attendu de l'activité :

Au terme de cette série de formations, des cadres du MERF, des gestionnaires des AP et autres parties prenantes ont amélioré leurs connaissances sur :

- 1) les outils de gestion des AP (la gestion des interfaces aires protégées – périphéries et celle des conflits autour des aires protégées ;
- 2) sur les procédures judiciaires ;
- 3) en SIG et Télédétection.
- 4) en outils modernes d'évaluation de l'efficacité de gestion des AP

Date de démarrage et de fin de l'activité : juin - septembre 2018

Rapport d'avancement à la date de fin de l'activité : 100%

Soit au total, 55 acteurs ont été formés à Sokodé à l'hôtel AV Kédia du 05 au 07 juin 2018 pour une meilleure compréhension du Tracking tools du FEM. Il s'agit des spécialistes en gestion des AP du ministère de l'environnement, les conservateurs et autres acteurs impliqués dans la gestion des ressources naturelles dans le cadre du PRAPT notamment Membre du CLG et AVGAPs, les chefs cantons de riveraines des AP concernés (Mts Balam, Fazao-Malfakassa, Alédjo et Abdoulaye) et propriétaires terriens.

Au cours de ces 03 jours de travail, les participants ont pu actualiser et évaluer l'efficacité de gestion des quatre aires protégées (Alédjo, Abdoulaye, Fazao-Malfakassa et Balam), renseigner le tableau de bord du PNUD sur le développement de capacités des acteurs pour la gestion des aires protégées est renseigné ainsi que le tableau de la durabilité financière des aires protégées du Togo.

Le score de METT pour Fazao-Malfakassa en 2018 est 62 % (62 hors de 102), au-dessous de la cible d'augmentation de 15 %. En effet, le PRAPT a contribué à augmenter l'efficacité de gestion du parc national Fazao-Malfakassa par l'élaboration participative de son plan d'aménagement et de gestion, le développement d'un système de suivi écologique, le renforcement des capacités des brigades forestières, des écogardes et du Conservateur en équipements et en formations ciblées (surveillance et technique de gestion des AP, utilisation des outils de navigation). Le plus important encore, réalisé par le PRAPT est le changement des perceptions des communautés locales dans l'appropriation de l'AP et en les impliquant dans sa gestion grâce aux structures représentatives (CLG/FM, UAVGAPs, AVGAPs).

L'efficacité de gestion des AP du Mont-Balam, Alédjo et la réserve d'Abdoulaye a été aussi améliorée grâce à la même stratégie de gestion.

Score METT : Abdoulaye (58% contre 33% au début du projet), Alédjo (50% contre 32% au début du projet), Monts Balam (29% contre 23% au début du projet).

Vu les capacités de gestions et les ressources fauniques et floristiques disponibles dans l'ensemble des AP, les participants ont formulé des propositions pour une gestion efficace des dites AP du Togo et approuvé les priorités et les objectifs de gestion des 5 AP qui ont été définis dans les décrets de requalification des dites AP.

Ainsi, Fazao-Malfakassa sera un parc national (catégorie II de l'UICN) tandis que les quatre autres seront des AP de gestion des ressources naturelles (catégorie IV de l'UICN).



Afin de développer les compétences des gestionnaires des aires protégées du Togo, en outils de planification et de mise en œuvre du suivi écologique de la dynamique de la végétation, de la faune, des conditions naturelles abiotiques et des efforts de gestion du parc national Fazao-Malfakassa, trois séries d'ateliers se sont tenues à Sokodé pendant 45 jours dans les mois d'octobre et septembre 2018.

Spécifiquement il s'agit de :

- faire connaître aux participants, les enjeux du suivi écologique de la dynamique de la faune sauvage, de la flore et des facteurs anthropiques des aires protégées (site pilote, parc national Fazao Malfakassa) ;
- doter les participants de compétences nécessaires en matière de suivi écologique de la dynamique de la faune sauvage, de la végétation et des facteurs anthropiques des aires protégées (site pilote, parc national Fazao Malfakassa).
- faire connaître aux écogardes et agents de surveillance du PNF, les techniques de collecte des données floristiques, fauniques et socioéconomiques lors des patrouilles de surveillance ;

- développer chez les écogardes et agents de surveillance du PNF, les compétences d'utilisation du matériel de navigation, d'identification et de suivi des différents paramètres de gestion durable dudit parc.

Au moins 40 gestionnaires et 60 écogardes des aires protégées du Togo, ont été formés à cette occasion.



Réalisation 1.6 Un réseau de soutien national pour la gestion de la biodiversité – composé entre autres de parlementaires, d'autres notables togolais, d'ONG/OSC et de partenaires internationaux – défendra une saine gestion des AP

Activité 1.6.1. Conception, production et diffusion des outils de communication (conformément au plan d'action IEC)

Le Projet de rationalisation des AP du Togo (PRAPT) a pour mission entre autres, de mener des consultations pour impliquer l'ensemble des parties prenantes dans le processus. Pour réaliser ces objectifs, il est primordial qu'un mécanisme solide et durable de communication soit établi. Ce mécanisme doit être basé sur des messages clairs et des outils efficaces capables de permettre une mobilisation optimale de l'ensemble des parties prenantes au projet. C'est dans ce sens que le Ministère de l'environnement et des ressources forestières à travers le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) se propose de concevoir, de produire et de diffuser des outils de communication pour pousser les populations à adopter des attitudes et des pratiques concrètes de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité.

A cet effet, une consultation restreinte a été lancée par le PNUD pour les recrutements des imprimeries chargées de concevoir des modèles des outils de communication sur la base des chartes graphiques, des messages et des photos fournies par la coordination du projet.

Produit attendu de l'activité :

Les résultats attendus de cette activité sont :

- des messages simples et clairs pour expliquer au grand public le contexte général et institutionnel, le but et les objectifs et les avantages liés au processus du système national d'aires protégées sont élaborés ;
- des supports de communication pour chaque public cible dans le cadre de la sensibilisation sur le but et les objectifs du processus de réhabilitation des AP sont proposés ;
- des modèles des outils de communication (kakemonos, portes documents, conférenciers, posters, T-shirt et casquette, gilets forestiers, brochure et autres) sont conçus en utilisant tous les outils multimédia capable d'assurer une bonne qualité aux outils et diffusés ;

Date de démarrage : juillet 2018

Rapport d'avancement à la date de fin de l'activité : 100 %

Le projet a élaboré une stratégie d'information, d'éducation et de communication sur les aires protégées et la biodiversité et préparé un plan de communication pour la mise en œuvre sereine de ses activités.

A la suite d'une consultation restreinte, les imprimeries suivantes ont été sélectionnées pour la production des outils de communication. Il s'agit de :

- IPACOM : (20 Kakemonos, 1500 Posters, 200 conférenciers) ;

- •ETS NIMBA : (5000 porte documents, 300 gilets forestiers, 1000 T-shirt) ;
- Espace technologie : (5000 brochures)
- Arts systèmes : (1000 casquettes lourdes)

Les représentants de ces imprimeries ont travaillé avec la coordination nationale du projet pour chercher les fichiers et des images de qualité concernés en vue de la production des documents de bonne qualité.

En mai 2018, le projet a déjà édité deux cartes (carte d'occupation du sol et carte de micro zonage du parc Fazao-Malfakassa) dans un format approprié (format A0) pour faciliter leur impression et leur dissémination.

La seconde phase est consacrée à la diffusion de 80 cartes éditées et à la sensibilisation dans les communautés riveraines du parc :

Account	Fund	Donor	Agence de mise en œuvre	Budget en \$	Dépense	balance
71300/ 71200 72100 71600	62000	10003	MERF	49 182	44 719,29	4 462,71
	MERF	GVT		0	0	0
	30000	11137		17 152	0	17 152

Produit 2 :

Gestion efficace de l'aire protégée Fazao-Malfakassa (avec 190.000 ha de superficie d'aires protégées) pour contrer les menaces que le braconnage, les feux non contrôlés et le pâturage font peser sur la biodiversité

Numéro d'identification du projet :00060926

Description :

Le projet assurera la gestion efficace du parc Fazao-Malfakassa sur 192.000 ha afin de réduire les menaces que certains facteurs limitant font peser sur le développement des ressources naturelles et la biodiversité, notamment le braconnage, les feux de brousse non contrôlés, le pâturage et les défrichements anarchiques.

Pour le résultat 2, le gouvernement togolais et le comité de pilotage du projet ont proposé de cibler l'aire protégée de Fazao-Malfakassa comme site pilote du projet en remplacement du complexe OKM en raison de son rôle pour la conservation de la biodiversité d'importance régionale et nationale mais aussi en raison du degré d'adhésion des communautés riveraines au processus de réhabilitation des AP du Togo. Cette AP d'une superficie de 192 000 ha a été créée en 1975 par la fusion de deux forêts protégées situées près de la frontière avec le Ghana. L'AP figure sur la liste indicative du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO pour classement futur au patrimoine naturel de l'humanité. La gestion de l'AP a été confiée à la Fondation Franz Weber de 1990 à 2015, ce qui a contribué de préserver son capital en biodiversité.

Objectif 2018 :

Obtenir l'adhésion de la majorité des parties prenantes impliquées dans la gestion de l'aire protégée Fazao-Malfakassa et élaborer son plan d'aménagement et de gestion et son système de suivi écologique.

Réalisation à la date du rapport :

L'extension sans coût du projet a été l'occasion de réorienter les initiatives prévues dans le deuxième volet afin de préserver les gains générés par 25 années de gestion par la FFW et d'améliorer l'efficacité et l'efficience de sa gestion conformément à la nouvelle approche participative. promu par le gouvernement. Cela comprenait la mise à jour et l'institutionnalisation des outils de gestion de l'AP Fazao-Malfakassa, la mise en œuvre d'une stratégie visant à limiter l'empiétement par les activités humaines par l'amélioration des conditions de vie en dehors de l'AP et l'évaluation de l'état du couloir de migration entre l'AP Fazao-Malfakassa (Togo) et Kyabobo. NP (Ghana). La prolongation sans frais a permis d'entreprendre ce travail, d'effectuer l'évaluation finale et de conclure le projet.

Un effectif total de 315 personnes dont 150 femmes issues de 10 groupements communautaires des Préfectures de Mò, de Bassar, de Tchaoudjo, de Sotouboua et de Blitta ont bénéficié du financement des microprojets apicoles évalué à quarante-huit millions six-cent douze mille quatre cent vingt (48 612 420) Francs CFA.

Les 10 groupements riverains de Fazao-Malfakassa bénéficiaires des micro-projets d'apiculture sont déjà opérationnels et, depuis novembre 2018, récoltent du miel de 6 à 25 litres par an, selon les groupes. Le miel de ces groupes est vendu sur place et la première vente d'un litre de miel rapporte des revenus allant de 2500 à 4000 FCFA. Dans certains groupes, les ruches ont été distribuées aux membres, mais dans d'autres, la récolte est

collective et le revenu de la vente est redistribué aux membres de chaque communauté. Ces revenus permettront d'acquérir des intrants pour la campagne agricole et les fournitures scolaires pour la rentrée prochaine.

Le suivi dans cette activité des groupements est assuré par quatre (04) organisations locales de développement communautaires de la région centrale (ONGs *Dimension Humaine (DH)*, *Action pour la Jeunesse d'Afrique (AJA)* et *les Associations Abeilles Progrès et Abeilles Akoudema*) qui ont y à les former en vie associative et gestion coopérative, en itinéraire apicole, en marketing et comptabilité simplifiée et aussi livrer les équipements apicoles.

En ce qui concerne les points d'eau, 20 villages riverains ont été ciblés et la signature de contrat avec la Compagnie Géologique de Chine-Togo (10 forages) et l'Hydro-forage Sarl (10 forages) pour la construction de forages à motricité humaine permettra de soulager en eau potable près de 3 380 habitants à Mpoti, Kouï et Doufouli (Préfecture de Blitta), 3 637 habitants à Fazao, Hezoudè, Kpeyi-Tchila et Agbele (Préfecture de Sotouboua), 2 374 personnes à Kouvon, Sakalaoudè, Bouzalo et Kpalaflouassi (Préfecture de Tchoudjo), 1 532 personnes à Kona, Baghan, Bougabou (Préfecture de Bassar) et 4 072 personnes à Boulohou, Sourkou, Kagnigbara et Banda (Préfecture de Mô). Soit un total de 14 995 habitants des 5 Préfectures bénéficieront de cette activité pour un coût estimé à près de cent cinquante millions (150 000 000) Francs CFA. Les 10 forages attribués à l'entreprise CGC-Togo sont déjà construite et les 10 autres attribués à Hydroforage sont entendu dans les deux premiers mois de l'année 2019.

Une centaine d'écogardes, forestiers et gendarmes profiteront également de cette initiative avec la construction des forages dans la brigade de Fazao (Préfecture de Sotouboua) et de Bounako (Préfecture de Bassar)

Par ailleurs, le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) du Togo a sollicité et obtenu l'accord de la Commission de l'UEMOA, pour l'utilisation du reliquat des fonds accordés par l'UEMOA dans le cadre de la mise en œuvre du projet au niveau du parc national Fazao-Malfakassa.

Ce reliquat, d'un montant de 230 052 dollars US, soit 122 209 374 francs CFA, servira exclusivement au financement des activités ci-après :

- la révision finale et la validation nationale de la stratégie du système national togolais des aires protégées ;
- la réalisation de cinq (05) forages à motricité humaine et le financement d'activités génératrices de revenus au profit des populations riveraines du parc national de Fazao-Malkafassa ;
- l'organisation des réunions du Comité de pilotage, des missions de suivi et des activités de sensibilisation ;
- la participation aux réunions sous régionales et internationales ;
- l'audit annuel du projet ;
- l'appui au fonctionnement de l'Unité de gestion (acquisition de fournitures de bureau et de matériel informatique, communication, abonnements annuels).

Toutes ces activités se réaliseront en 2019 conformément aux dispositions contractuelles de l'Accord de participation aux coûts signé entre le PNUD et l'UEMOA.

L'appui à la mise en œuvre de la stratégie de lutte anti-braconnage (LAB) dans les zones concernées et les formations des différents acteurs intervenant dans la cogestion (forestiers, écogardes, le Comité local de gestion de Fazao-Malfakassa...) pour assurer les fonctions vitales de surveillance et de respect des AP ont permis la régénération des écosystèmes et habitats dans le parc Fazao-Malfakassa.

Réalisation 2.1: Le fonctionnement de l'aire protégée Fazao-Malfakassa est amélioré : (1) les limites des AP qui le composent sont légalement fixées (les polygones des AP du complexe sont définis par SIG, les lois légalisant le statut foncier sont adoptées et les frontières des AP sont délimitées sur le terrain), (2) l'infrastructure d'AP est réhabilitée et (3) le personnel et les parties prenantes sont formés pour assurer les fonctions vitales de surveillance et de respect des AP.

ActivitéA.2.1.1. Réaliser 10 postes d'eau autonomes pour les communautés autour de Fazao-Malfakassa

Produit attendu de l'activité

- Réalisation de dix (10) forages à motricité humaine dans les villages de Mpoti et Kouï dans la préfecture de Blitta ; Fazao et Hezoudè dans la préfecture de Sotouboua, Kouvon et Sakalaoudè dans la préfecture de Tchoudjo ; Kona et Baghan dans la préfecture de Bassar et Boulohou et Sourkou dans la préfecture de Mô par l'entreprise Compagnie Géologique de Chine-Togo (CGC-Togo)
- Réalisation de dix (10) forages à motricité humaine dans les villages Doufouli dans la préfecture de Blitta, dans les villages de Kpeyi-Tchila, village d'Agbelè et brigade forestière de Fazao dans la préfecture de Sotouboua



Date de démarrage et de fin de l'activité : Juin - décembre 2017

Rapport d'avancement à la date de fin de l'activité : 70%

L'entreprise Compagnie Géologique de Chine Togo (CGC-Togo) recrutée par le PNUD pour la construction des 10 forages financés par le projet sur les sites retenus par les communautés lors de la mission de remise officielle des sites. Il s'agit de Kouï, Mpoti, Hezoudè, Fazao, Sakalaoudè, Kouvon, Kona, Baghan, Boulohou et Sourkou.

L'ensemble de ces sites ont fait l'objet de réception provisoire au cours d'une mission organisée en décembre 2019 par une délégation composée du PNUD, du Ministère de l'environnement et des ressources forestières, de la coordination du PRAPT et des directions régionales de l'hydraulique villageoise de la centrale et de la Kara (structure de contrôle de l'entreprise). Les directeurs préfectoraux et régionaux de l'environnement des deux régions ainsi que les Préfets faisaient parties également de la mission.

La superstructure construite suit le plan proposé par la direction régionale de l'eau et de l'hydraulique villageoise et les pompes installées sont de marque INDIA II.

Le tableau ci-dessus récapitule les données techniques, le statut et les observations des différents forages

Prefecture	Localité	Prof(m)	Debit (m ³ /h)	Niveau stat (m)	Niveau dyn (m)	Cote pompe (m)	Statut	observations
Blitta	M'Poti	51	1,8	14,6	28	36	refusé	Eaux troubles avec des matières en suspension
Sotouboua	Fazao	52	2,8	4,5	24	30		
Tchaoudjo	Kouvon	50	2	20	32	36		
	Sakalaoudè	52	0,8	19	34	42		
Blitta	Kouï	40,9	1	15	25	36	réceptionnés avec réserves	Eaux claires, inodores et sans goût
Sotouboua	Hèzoudè	43	2,5	6,5	28	33		
Bassar	Kona	51	2,7	18	32	36		
	Baghan	44	5	16	25	30		
Mô	Boulohou	52	2	11	28	33		
	Sourkou	55	2	19,5	31	36		

Au terme de l'évaluation des travaux de l'entreprise, seuls 6 forages sont provisoirement réceptionnés, les autres ouvrages devant faire l'objet de travaux de correction technique et/ou de purification de l'eau.

En effet, les forages refusés présentent une eau plus ou moins trouble et il est recommandé à l'entreprise de les souffler jusqu'à l'obtention d'une eau claire, de faire ensuite des analyses physico-chimiques et bactériologiques, faire une désinfection et de corriger la maçonnerie de certaines parties de la superstructure avant une éventuelle réception provisoire.

En ce qui concerne les ouvrages qui ont fait l'objet de réception provisoire avec réserves, il est recommandé à l'entreprise, de corriger les insuffisances relevées avant tout paiement dans un délai de deux (02) semaines. Ces réserves concernent les analyses physico-chimiques et bactériologiques, la désinfection et la correction de la maçonnerie de certaines parties de la superstructure.

Il faut reconnaître que les travaux ont été émaillé de difficultés de compréhension entre l'entreprise CGT-Togo et certains communautés notamment dans les villages de Sourkou et de Boulohou, tous deux dans la Préfecture de Mô.





Réception de forage à Baghan (Préfecture de Bassar) et à Kouvon (Tchaoudjo)

Le problème s'est résolu dans les deux villages après que des discussions soient menées auprès des populations et de l'entreprise chinoise grâce aux interventions des cadres du milieu, des membres du Comité local de gestion du parc et du Préfet concerné.

Le Bureau national du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a par ailleurs recruté selon la procédure de passation de marché et mis à la disposition du Ministère de l'environnement et des ressources forestières (MERF) l'entreprise Hydroforage-Sarl en vue de la construction de forages dans 10 villages riveraines du parc national Fazao-Malfakassa (PNFM).

La construction de ces 10 nouveaux forages à motricité humaine financés par l'UEMOA et le PNUD permettra de soulager en eau potable près de 10 794 habitants des villages des 5 Préfectures bénéficiant de cette activité.

La construction de tous ces forages se réalise également sous le contrôle des directeurs régionaux de l'hydraulique villageoise de la Centrale et de la Kara et sous la supervision des Préfets et des Directeurs Préfectoraux de l'environnement et des ressources forestières des localités concernées.

La remise officielle des sites de forages à l'entreprise Hydroforage-Sarl est organisée du 26 novembre 2018 au 1er décembre 2018 dans les 10 villages des 5 Préfectures riveraines du parc

Résultat 2.5 Une série de moyens de subsistance durables proposés aux populations résidentes et aux utilisateurs transhumants ont été testés, montrant comment la pression sur les ressources de Fazao-Malfakassa peut être réduite (pour la plupart avec un cofinancement)

A.2.5.2. Recrutement et accompagnement de 10 organisations communautaires pour appuyer la formulation et le financement d'activités génératrices de revenus autour de l'AP de Fazao-Malfakassa (en s'inspirant de l'expérience dans OKM)

Produit attendu de l'activité

- Dix groupements porteurs de microprojets respectueux de la biodiversité sont identifiés et appuyés,
- La réduction de la pauvreté et la baisse du taux de déforestation du parc Fazao-Malfakassa sont observées,
- La participation de la femme au processus de développement est acquise.

Date de démarrage et de fin de l'activité : Janvier – décembre 2018

Rapport d'avancement à la date de fin de l'activité : 100%

Les interventions du projet visant à développer des moyens de subsistance durables contribuant à réduire les pressions sur la biodiversité dans le PNMF en étaient encore à leurs débuts: des contrats pour le développement de l'apiculture dans les communautés locales ont récemment été attribués à 4 ONG.

Les fonds prévus dans les subventions des microprojets ont servis exclusivement à mettre en œuvre les activités des 10 microprojets apicoles à savoir la commande et l'acquisition des équipements apicoles, l'implantation des matériels, la récolte du miel, le conditionnement et la commercialisation ainsi que le recrutement des formateurs pour assurer les formations et l'accompagnement des membres du groupement dans la réalisation des différentes activités.



Bien qu'aucun plan d'affaire n'ait été élaboré avant la mise en œuvre de ces activités avec les communautés locales, les formateurs estiment que le revenu peut être généré dès le 3^{ème} mois après la capture de l'essaim. Toutefois, l'estimation du potentiel de production a été très variable d'un formateur à l'autre, tout comme le premier prix de vente par litre, allant de 1 500 FCFA le litre à 7 000 FCFA le litre selon le rapport d'évaluation finale du PRAPT, réduisant ainsi la validité d'une estimation prospective basée sur ces valeurs.

Chaque groupement a bénéficié de la formation et l'encadrement des groupements bénéficiaires, la livraison des équipements et accessoires apicoles telles que celles-ci sont définies ci-contre (280 Ruches dardant ;280 supports métalliques ;12 enfumoirs, 12 lèves cadres, 16 brosses à abeilles ;40 combinaisons ;40 gants ;40 bottes ;20 cuvettes aluminium ;16 tonnelle et plastique de 100 litres ;04 balances de portée 25 kg ;40 coupe-coupe ;04 extracteurs manuels ;840 cires gaufrées ;80 charmes pour colonisation ou attire essaims ;400 pots à miel ;04 filtres ;04 maturateurs ;04 couteaux opercule ;04 herses.

En outre, tous les prestataires s'engagent à assurer toutes les prestations selon les spécifications techniques décrites dans le dossier d'appel d'offres. à répondre en temps voulu aux demandes de la direction des ressources forestières pour l'administration et le suivi du Projet.

Les contrats signés entre le MERF et chaque prestataire de service et qui coure jusqu'au 30 juin 2018 a été prolongé en raison des problèmes financiers qu'ont rencontré les différents prestataires pour l'acquisition des équipements apicoles.



Le ministère de l'environnement et des ressources forestières convient de son côté de payer au titulaire par chèque ou par virement sur les comptes bancaires des quatre prestataires ouverts dans les livres des différents banques de la place en leur nom, le prix du marché ou tout autre montant dû au titre de ce marché, 100% du montant du marché à la réception unique. Les prestataires ont tous été payés.

Activité A 2.6.3 : Assurer les salaires des experts nationaux de longue durée du projet :

- Coordonnateur du projet (12 mois)

Produit attendu de l'activité

Les honoraires du coordonnateur du projet est assurées pour une meilleure coordination des activités du projet.

Date de démarrage et de fin de l'activité : Janvier 2018– Décembre 2018

Rapport d'avancement à la date de fin de l'activité : 100 %

Seul un seul expert actuellement sur le projet notamment le coordonnateur du projet a été payé.

Account	Fund	Donor	Agence de mise en œuvre	Budget en \$	Dépense	balance
61100/62100//63100 71300/71400/ 72100/74200 75700	62000	10003	PNUD/MERF	279 818	267 657,44	12 160 ,56
	30000	11137		155 902	152 322,99	3 579,01
	04000	00012		158 000	119 109,01	38 890,99

Produit 3 :Gestion du projet

Numéro d'identification du projet : 00060926

Description :

Le projet sera géré jusqu'au 30 juin 2018 suivant les modalités du NEX par la Direction des Ressources Forestières, responsable de la supervision du projet. Elle s'assurera qu'à chaque niveau, les systèmes internes efficaces de gestion sont en place. A ce titre elle prendra les dispositions requises pour que le MERF signe des contrats ou accord de collaboration avec les principales structures, organisations et personnes requises pour l'atteinte des objectifs du projet. Ces accords doivent respecter les procédures NEX du PNUD. Le projet recrutera des experts nationaux et internationaux pour la mise en œuvre de certains objectifs spécifiques.

Le PNUD/Togo collaborera avec la Coordination régionale du PNUD/FEM ainsi que le MERF pour effectuer les acquisitions nécessaires dans les délais.

Objectif 2018 :

Améliorer la coordination et le suivi du projet et assurer son implication dans les initiatives sous régionales

Réalisation à la date du rapport

La gestion du projet assurée.

Activité A.3.1.1 : Organiser des missions de suivi des activités de terrain

Résultat attendu :

- Le point sur des difficultés de mise en œuvre du projet ainsi que les nouvelles orientations pour améliorer la réalisation des activités sont donnés;
- Les activités génératrices de revenus et les travaux de forages dans les 10 villages riverains de Fazao-Malfakassa sont lancés

Date de démarrage et de fin de l'activité : Janvier à Juin 2018

Rapport d'avancement à la date de fin de l'activité : 100 %

En raison des préoccupations socio-politiques de fin d'année notamment l'organisation des élections législatives dans une tension vive dans la région centrale du pays, la mission de suivi des activités de terrain du projet n'a pu avoir lieu.

Mais la coordination du projet a procédé, à la réception unique des équipements apicoles au bénéfice des communautés riveraines du parc Fazao-Malfakassa. Toutes ces réceptions uniques se font en présence des

différents membres des groupements des 10 villages issus des 5 préfectures notamment Blitta, Sotouboua, Tchaoudjo, Bassar et Mô.

La commission après vérification a constaté ce qui suit :

- l'état des équipements livrés est bon et leur fonctionnement est correct ;
- les membres des groupements ont été formés et encadrés sur les différentes thématiques conformément à l'offre technique des 4 ONG.

En conséquence, elle prononce la réception unique et établit un procès-verbal signé par toutes les parties prenantes pour servir et valoir ce que de droit.



Account	Fund	Donor	Agence de mise en œuvre	Budget en \$	Dépense	balance
71600/71400/ /72100/72200/75100	30000	FEM	PNUD/MERF	56 998	10 965 ,51	46 032,49
	GVT	GVT	PNUD/MERF	14 000	14 000	0

3. Leçons apprises

L'un des enseignements clés de ce projet concerne la séquence appropriée des activités de sensibilisation et d'information à l'intention des autorités locales et des communautés sur la nouvelle approche du gouvernement en matière de gestion collaborative des AP générant des avantages pour les communautés locales, afin de vérifier et de confirmer leur adhésion aux objectifs. propositions du projet.

Ce concept a été renforcé par le développement des AGR et la planification des puits de forage dans les villages riverains, perçus par les villageois comme une preuve permanente du soutien du gouvernement et qui ont contribué à faire évoluer leur attitude à l'égard des AP et de la biodiversité.

L'autre leçon est plus une bonne pratique qui mérite d'être soulignée. Il s'agit de la stratégie adoptée par le PRAPT pour optimiser l'efficacité de la programmation soutenue par ses partenaires, en capitalisant les acquis de tous les autres projets mis en œuvre par le MERF.

Cette stratégie a permis de réaliser et finaliser certaines activités du projet, telles que les inventaires de la biodiversité, les plans d'aménagement et de gestion des AP, les décrets de requalification et la signature des accords de cogestion à plusieurs AP.

4. Difficultés rencontrées

RAS

5. Solutions apportées aux problèmes rencontrés

RAS

6. Evènements marquants

7. Nouveaux développements susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs

La durabilité des réalisations du projet peut être compromise par le manque de financement du système d'AP, en particulier pour financer la mise en œuvre des plans de gestion et de développement élaborés avec le soutien de différents projets, des options insuffisantes pour réduire l'expansion et l'empiètement agricoles et conflit homme-éléphant susceptible de compromettre le changement positif d'attitude et d'implication des communautés locales dans la cogestion du PN Fazao-Malfakassa, et le fait que la structure institutionnelle en charge des AP ne dispose pas d'un budget dédié à la gestion des AP, pas de lien opérationnel avec les structures opérationnelles décentralisées impliquées dans la gestion des AP, et ne permet pas de capitaliser les gains en termes de développement des capacités individuelles en raison de la rotation du personnel des AP au sein de la Direction.

Mais la mise en œuvre du projet d'appui à la lutte contre les changements climatiques (PALCC) avec une grande composante sur la valorisation des aires protégées à partir de l'année 2019 permettra consolider les acquis du projet et de sécuriser les AP prioritaires.

8. Eventualités d'une révision du programme

La révision du programme n'est pas encore envisagée

9. Perspectives

Une requête, après la relance du projet en juin 2017 avait été adressée à la Commission de l'UEMOA afin d'autoriser l'utilisation de ce reliquat pour la mise en œuvre des activités du projet sur le site de Fazao-Malfakassa.

A la suite de nombreuses tractations et négociation, une extension a été accordée et devrait permettre d'utiliser exclusivement ces fonds pour consolider les acquis du projet et atteindre les objectifs escomptés

- La révision finale et la validation nationale de la stratégie du système national togolais des aires protégées ;
- La réalisation de cinq (05) forages à motricité humaine et le financement d'activités génératrices de revenus au profit des populations riveraines du parc national Fazao-Malfakassa ;
- L'organisation des réunions du comité de pilotage, des missions de suivi et des activités de sensibilisation ;
- La participation aux réunions sous régionales et internationales ;
- L'audit annuel du projet ;
- L'appui au fonctionnement de l'Unité de gestion (acquisition de fourniture de bureau et de matériel informatique, communication, abonnements annuels).

10. Signatures

N° d'Ordre	DESIGNATION
1.	<p align="center">Pour les groupes bénéficiaires</p> <p>Nom et prénoms :</p> <p>Titre : non applicable</p> <p>Signature _____ Date _____</p>
2.	<p align="center">Pour le gestionnaire du projet</p> <p>Nom et prénoms : AFGDA Chamsoudine</p> <p>Titre : Coordonnateur National du Projet</p> <p>Signature : _____ Date : 12 2 FEV 2019</p>
3.	<p align="center">Pour le Gouvernement et P.O</p> <p>Nom et prénoms : APLA Yao Mawouéna</p> <p>Titre : Directeur des Ressources Forestières</p> <p>Signature : _____ Date : 22 FEV 2019</p>
4.	<p align="center">Pour le PNUD</p> <p>Nom et prénoms : Mactar FALL</p> <p>Titre : Représentant Résident ad</p> <p>Signature : _____ Date _____</p>